

Centre Inffo

En Occitanie, la dynamique TransCo est enclenchée

La convention financière de déploiement du dispositif Transitions collectives a été signée en Occitanie le 29 juin par le préfet de région et l'association Transitions Pro. Avec 13,8 millions d'euros de financement la première année en Occitanie, TransCo va accompagner la reconversion de salariés issus d'entreprises qui font face à une baisse d'activité durable ou à des mutations économiques.

Par [Catherine Stern](#) - Le 28 juillet 2021.

A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt de l'État, huit plateformes se sont constituées en Occitanie pour mettre en œuvre le dispositif Transitions collectives. Il s'agit notamment de deux initiatives inter-régionales (avec l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine), d'une plateforme plus sectorielle associant Airbus et d'autres projets à dimension territoriale (Ariège, Lot, Gard, etc.). « *En Occitanie, le couple de coordination assuré par Transitions Pro Occitanie et la Dreets* Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. *a permis dès le mois de février la rencontre des acteurs du dispositif : les plateformes territoriales, les structures de conseil en évolution professionnelle et les Opco* », explique Séverine Garandeau-Martin, vice-présidente de Transitions Pro Occitanie représentant la CFDT.

Une soixantaine d'entreprises intéressées, six dossiers déposés

Dans les territoires, les plateformes ont commencé, à des rythmes différents, un travail d'identification des entreprises en difficulté suite à la crise du Covid qui pourraient s'inscrire dans ce dispositif. « *Fin juillet, une soixantaine d'entreprises avaient ouvert un espace sur le site de Transitions Pro et six d'entre elles déposé un dossier répondant aux exigences, c'est-à-dire avec un accord GEPP* Gestion des emplois et des parcours professionnels. *et l'accusé de réception de la Dreets* », précise Christine Vo Van, directrice générale de Transitions Pro Occitanie. Les entreprises ayant d'ores et déjà déposé un dossier TransCo sont de toute taille et exercent dans les secteurs du commerce de gros, de la santé et de l'industrie. Elles sont concentrées dans les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault.

350 métiers porteurs identifiés

L'association paritaire estime à six mois le temps nécessaire entre la signature de l'accord GEPP et le dépôt du dossier par les salariés. Ceux-ci conserveront leur contrat de travail et leur rémunération pendant toute la durée de la démarche de reconversion et de formation qui pourra durer jusqu'à 24 mois. L'État financera les projets de reconversion à hauteur de 100 % dans les entreprises de moins de 300 salariés, de 75 % entre 300 à 1 000 salariés et de 40 % au-delà.

« *Les salariés font des choix individuels mais, pour qu'ils puissent entrer dans le cadre de Transitions collectives, il faut que ce soit des métiers porteurs, identifiés dans la liste validée par le Crefop* Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. », signale Hélène de La Rochette présidente de Transitions Pro Occitanie représentant le Medef. Cette liste de 350 métiers porteurs, basée sur

la liste nationale établie avec Pôle emploi, les Carif-Oref et le Cese, déclinée régionalement, a été validée par le Crefop le 1er juillet et sera mise à jour le 1er octobre. « *Ce qui est rassurant pour le salarié, c'est qu'il pourra être accompagné du début à la fin par le conseiller en évolution professionnelle qui va l'aider à construire son projet de transition et à choisir les bonnes formations* », insiste Christine Vo Van. *A la fin, il pourra rester dans son entreprise dont il reste salarié ou la quitter pour être embauché ailleurs.* »

Notes

1. † Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.
2. † Gestion des emplois et des parcours professionnels.
3. † Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.